

UN DÉCÈS

Guide et démarches pour vous accompagner



2024

Cher(e) bénéficiaire,

En période de deuil, les démarches administratives souvent lourdes et énergivores, sont un vrai casse-tête.

C'est pourquoi la CMCAS Loire a décidé de vous aider dans vos formalités avec ce guide d'informations qui vous aidera dans vos démarches.

En ce moment difficile, votre CMCAS, vos SLVie, ainsi qu'élus et professionnels sont là pour vous écouter et vous aider.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre SLVie ou de votre CMCAS.

Simon LOISEAU

Président de la CMCAS Loire

MES NUMÉROS ET RÉFÉRENCES UTILES

NIA :

CMCAS d'appartenance : Loire

Tél. CMCAS : 04 77 92 06 60 **SLVie :**

Actif	
N° de matricule	
Inactif	
N° de pension	
Assurance(s) référence(s) du/des contrat(s)	
Habitation	
Véhicule	
Vie	
Autres	
Réf. abonnements	
Électricité	
Gaz	
Eau	
Téléphone	
Internet	
Autres	
Fiscalité	
N° fiscal	

SOMMAIRE

VOS DROITS ET DÉMARCHES	p.06
VOTRE CONJOINT(E) ÉTAIT AGENT DES IEG ?	p.11
VOTRE PÈRE OU VOTRE MÈRE ÉTAIT AGENT DES IEG ?	p.13
ADRESSES UTILES	p.14
LES SLVIE DE LA CMCAS	p.15
GLOSSAIRE	p.16
LIENS UTILES	p.17
EXEMPLES DE LETTRES TYPES	p.19
MES NOTES	p.23

VOS DROITS ET DÉMARCHES

CONCUBINAGE OU PACS

- Pas de droit à la pension de réversion.
- Arrêt du tarif agent.
- Si vous n'êtes pas agent des IEG mais affilié à la CAMIEG et à Energie Mutuelle (ex-Mutieg) ou Solimut (pour les pensionnés), vos droits restent ouverts pendant une année, puis ils seront arrêtés.
- Maintien de droits aux Activités Sociales (CCAS et CMCAS) sous certaines conditions.

LES PREMIÈRES FORMALITÉS

◆ **Certificat de décès**

Il est établi par le médecin qui constate le décès.

◆ **Déclaration de décès**

Elle doit être réalisée dans un délai de 24 heures, à compter du décès, à la mairie du lieu de décès.

Présenter :

- le certificat de décès,
- le livret de famille,
- un justificatif d'identité pour la personne déclarante.

En cas de décès à l'hôpital, c'est souvent la direction de l'établissement qui effectue la déclaration.
Dans tous les cas, l'entreprise de pompes funèbres peut se charger de cette démarche.

Il est impératif de vous faire délivrer en plusieurs exemplaires :

- l'acte de décès.

En cas de succession :

- un certificat d'hérédité à la mairie ou chez le notaire.

FORMALITÉS À ACCOMPLIR*

→ Dans les 6 jours suivant le décès

Organismes	Objectifs de la démarche	Éléments à fournir
Banque	<ul style="list-style-type: none"> → Comptes arrêtés à la date du décès → Comptes joints (M. Mme) non arrêtés 	<ul style="list-style-type: none"> → N° compte → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Retraite anciens combattants	<ul style="list-style-type: none"> → Transfert ou arrêt de la pension 	<ul style="list-style-type: none"> → N° de pension → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Conseil Départemental (titulaire APA)	<ul style="list-style-type: none"> → Arrêt prestation APA 	<ul style="list-style-type: none"> → N° de Sécurité sociale → Lettre d'accompagnement → Acte de décès

Si besoin, n'hésitez pas à contacter la CMCAS ou votre service RH qui pourront vous orienter et vous aider dans vos démarches.

*Liste non exhaustive

VOS DROITS ET DÉMARCHES

Autres formalités à accomplir si la personne décédée dépend d'un régime général

→ Dans les 8 jours suivant le décès

Organismes	Objectifs de la démarche	Éléments à fournir
Sécurité sociale CPAM CARSAT (ex CRAM)	→ Capital décès → Couverture Sécurité sociale	→ N° Sécurité sociale → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
MSA Retraite complémentaire Retraite anciens combattants	→ Transfert ou arrêt de la pension	→ N° de pension → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Caisse d'allocations familiales	→ Changement de titulaire des contrats	→ N° d'allocataire → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Employeur	→ Résiliation du contrat de travail - Solde de tout compte	→ N° d'employeur → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Pôle Emploi	→ Résiliation d'inscription	→ N° Pôle Emploi → Lettre d'accompagnement → Acte de décès

→ Dans le mois suivant le décès

Organismes	Objectifs de la démarche	Éléments à fournir
Contrats d'assurance maison et voiture / association AGIRA* (vie) / autres	→ Changement de titulaire ou arrêt des contrats	→ Références contrats → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Organismes de crédit	→ Poursuite des remboursements → Application assurance décès	→ Référence crédit → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Abonnements EDF / Engie / Eau / Téléphone / Internet Autres abonnements	→ Changement de titulaire des contrats → Contrats gaz / électricité : maintien des tarifs particuliers si le contrat était au nom de l'ouvrant droit.	→ Références des contrats / abonnements → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Site Internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ex. Préfecture)	→ Changement de titulaire	→ N° d'immatriculation du véhicule → Acte de décès
Bail de location Copropriété	→ Changement de titulaire	→ Lettre d'accompagnement → Acte de décès

*Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance : dispositif de recherche de contrat Obsèques souscrit par le défunt.

→ Dans les 6 mois suivant le décès

Organismes	Objectifs de la démarche	Éléments à fournir
Services fiscaux Impôts sur le revenu Taxe foncière Taxe d'habitation Redevance audiovisuelle	→ Changement des bases fiscales	→ N° fiscal → Lettre d'accompagnement → Acte de décès
Notaire	→ Assurer la succession	→ Prendre contact avec le notaire de votre choix

VOTRE CONJOINT(E) ÉTAIT AGENT DES IEG ?

DANS LES 8 JOURS SUIVANT LE DÉCÈS

◆ Pour les inactifs

→ La Cnieg (dès que possible)

Pour le capital décès et la pension de réversion.

→ Le Service des pensions

Pour maintien du tarif agent, la Cnieg peut se charger de cette démarche.

◆ Pour les actifs

→ L'employeur

Coordonnées sur le bulletin de salaire ou sur la dernière déclaration annuelle des éléments de situation familiale afin d'obtenir :

→ le solde de tout compte (salaire, congés, intéressement, épargne salariale...),

→ le capital décès,

→ si accident du travail ou maladie professionnelle, participation aux frais funéraires et de transport du corps.

→ **QUATREM** (prévoyance complémentaire obligatoire pour les actifs).

Depuis 2008, il existe un accord de branche relatif à la mise en place d'une couverture de prévoyance complémentaire obligatoire pour les agents statutaires des IEG, en partie prise en charge par l'employeur et l'autre partie prise sur le salaire (Complémentaire Incapacité Invalidité Décès, lignes 85L et 87J).

(Cf. tableau page 18)

◆ Pour tous

→ IDCP

Pour capital décès si adhésion.

→ Le Contrat dépendance CCAS

Si adhésion.

→ La Caisse Nationale de Prévoyance (CNP)

Pour la garantie obsèques, si adhésion CCAS.

DANS TOUS LES CAS CONTACTER

→ La CMCAS

En transmettant l'acte de décès, pour mise à jour des droits, modification du coefficient social : vacances, aides nationales (téléassistance, aide ménagère...) et aides locales.

Vous êtes ayant droit

Lors du décès de l'ouvrant droit, ses ayants droit continuent à bénéficier des Activités Sociales des IEG sous réserve que l'ouvrant droit ait déclaré être lié à lui par pacte civil de solidarité ou concubinage avant décès, jusqu'à ce que le ou la partenaire soit à nouveau engagé(e) dans de tels liens avec un tiers. L'ayant droit devient ouvrant droit.

→ La Camieg

Pour mise à jour des droits.

→ Énergie Mutuelle

Pour mise à jour du contrat si adhésion famille.

La résiliation du contrat prend effet immédiatement à la date du décès.

LA CAMIEG

Vous êtes ouvrant droit

La Camieg verse à l'ouvrant droit une allocation de participation aux frais obsèques lors du décès d'un membre de la famille (le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, le concubin et les enfants âgés de 26 ans au plus ou atteints d'un handicap), sans condition de rattachement.

Vous êtes ayant droit

Lors du décès de l'ouvrant droit, ses ayants droit continuent à bénéficier de la couverture maladie et maternité Camieg pendant 1 an.

VOTRE PÈRE OU VOTRE MÈRE ÉTAIT AGENT DES IEG ?

LES ENFANTS ORPHELINS

→ **La Cnieg**

Les enfants orphelins deviennent ouvrants droit aux Activités Sociales et perçoivent une pension de la Cnieg jusqu'à leurs 21 ans.

Au-delà de 21 ans, s'ils ne sont ni salariés, ni mariés, leur droits aux Activités Sociales peuvent être prolongés jusqu'au lendemain de leur 26^e anniversaire.

Les enfants orphelins handicapés de plus de 21 ans peuvent bénéficier de la pension d'orphelin, s'ils sont atteints, avant leur 21^e anniversaire d'une incapacité égale ou supérieure à 80% ou, à défaut, s'ils sont dans l'incapacité d'exercer une activité rémunérée du fait de leur handicap. Ils peuvent également bénéficier de la pension de réversion.

→ **Le pôle RH d'appartenance**

L'enfant orphelin de père ou de mère ne pourra pas continuer à bénéficier du tarif agent. Il en est de même dans le cas de parents divorcés. Le signalement doit être fait au pôle RH d'appartenance. La démarche sera faite par le gestionnaire.

Pour toutes les démarches se référer aux pages 6 à 10.

ADRESSES UTILES

CMCAS Loire

54 rue des Aciéries
42000 Saint-Etienne
04 77 92 06 60
loire.cmcas345@asmeg.org

Horaires d'ouverture

Lundi
De 8h30 à 11h45
Mardi/mercredi/jeudi/vendredi
De 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h45

Cnieg

20 rue des Français Libres
CS 60415
44204 Nantes Cedex 2
Tél. : 02 40 84 01 84

Camieg

92011 Nanterre Cedex
Tél. : 08 06 06 93 00

Énergie Mutuelle

(Actifs)

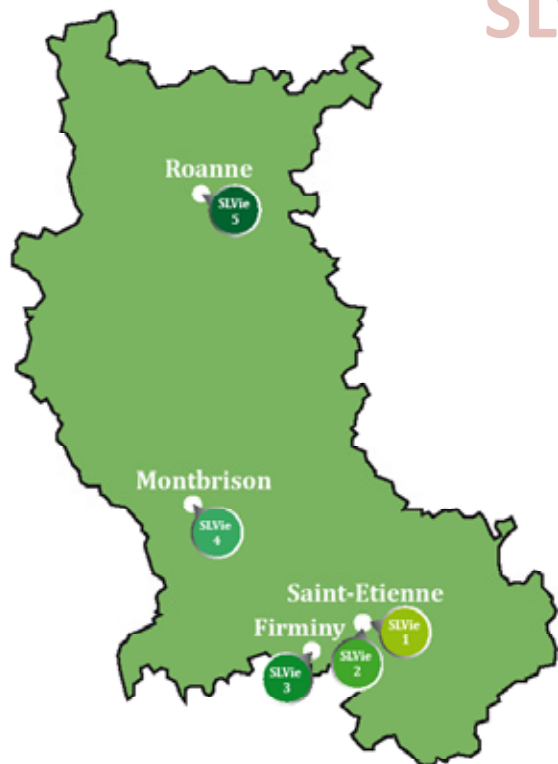
45-49 rue Godot de Mauroy
75009 Paris
Tél. : 0969 324 646

Solimut

(Retraités)

Service CSMR - TSA 21123
06709 Saint-Laurent-du-Var Cedex
Tel. : 0800 005 045

SLVIE DE LA CMCAS



SLVIE 1

CHÂTEAUCREUX

2, rue Jacques Constant Milleret
(2ème étage)
42000 Saint-Etienne
Correspondant :
Richard Arnaud
06 45 03 09 29

SLVIE 2

GIER PILAT

42, rue de la Tour
42000 Saint-Etienne
Correspondant :
Stéphane AUBERT
06 63 71 78 77

SLVIE 3

ONDAINE

Rue des Trois Ponts
42700 Firminy
Correspondant :
Eric Bonnevalle
06 66 59 21 03

SLVIE 4

FOREZ

Rue des Grands Chênes
42600 Montbrison
Correspondant :
Laurent Chalayer
06 69 58 72 32

SLVIE 5

ROANNE

Le Transval
Allée Claude Barge
42300 Roanne
Correspondant :
Loic Berthet
07 87 27 05 47

GLOSSAIRE

AGIRA

Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance

APA

Allocation personnalisée d'autonomie

CAMIEG

Caisse d'assurance maladie des Industries électriques et gazières

CARSAT

Caisse d'assurance retraite et santé du travail

CCAS

Caisse centrale d'Activités Sociales du personnel des IEG

CMCAS

Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale

CNIEG

Caisse nationale des Industries électriques et gazières (retraite)

CNP

Caisse nationale de prévoyance

CPAM

Caisse primaire d'assurance maladie

CRAM

Caisse régionale d'assurance maladie

IDCP

Invalidité décès complément prestations

IEG

Industries électriques et gazières

MSA

Mutualité sociale agricole

**ÉNERGIE
MUTUELLE**

Mutuelle des Industries électriques et gazières pour les actifs

SOLIMUT

Mutuelle des Industries électriques et gazières pour les retraités

PACS

Pacte civil de solidarité

QUATREM

Société d'assurances spécialisée dans l'assurance collective

SLVie

Section locale de vie

LIENS UTILES

→ **CMCAS Loire - 04 77 92 06 60**

www.loire.cmcas.com

→ **CAMIEG - 08 06 06 93 00**

www.camieg.fr

→ **QUATREM - 08 11 74 44 44**

www.courtage.malakoffmederic.com

→ **CNIEG - 02 40 84 01 84**

www.cnieg.fr

→ **CNP - 01 42 18 88 88**

www.cnp.fr

→ **ÉNERGIE MUTUELLE - 09 69 32 37 37**

www.energiemutuelle.fr

→ **SOLIMUT- 0 800 005 045**

www.solimut-mutuelle.fr

→ **IDCP - 01 84 980 980**

Connectez-vous sur votre espace personnel du site ccas.fr / Assurance / IDCP

→ **CONTRAT DÉPENDANCE - 0 800 005 045**

Connectez-vous sur votre espace personnel du site ccas.fr / Assurance / dépendance

QUATREM

(prévoyance obligatoire pour les actifs)

	Décès non-accidentel	Décès accidentel
Capitaux décès	En pourcentage de la rémunération principale annuelle brute (13^{ème} mois compris)	
Célibataire, veuf, divorcé, séparé judiciairement.	200%	300%
Marié, vivant avec un partenaire de PACS ou en concubinage.	250%	350%
Majoration pour chaque enfant à charge.	80% Porté à 100% pour un enfant handicapé dont le taux d'incapacité est au moins égal à 80%.	

Invalidité Absolue et Définitive

L'agent atteint d'invalidité absolue et définitive peut demander le versement par anticipation des **capitaux décès non-accidentel** et le service des **rentes d'éducation** définis ci-dessus et ci-dessous.

Lorsque l'assuré ayant demandé le versement par anticipation des capitaux décès non-accidentel, suite à la reconnaissance d'une invalidité absolue et définitive résultant d'un accident, vient à décéder des suites de ce même accident, le capital supplémentaire prévu en cas de **décès accidentel (100%)** est versé.

Rente d'éducation

Pour chaque enfant à charge, sous déduction de la pension temporaire versée par le régime spécial.

- 15% de ma rémunération principale annuelle brute (13^{ème} mois compris) jusqu'à 15 ans inclus,
- 20% entre 16 et 21 ans inclus,
- 20% entre 22 et 25 ans inclus.

La rente d'éducation est doublée pour les orphelins de père et mère (en cas de décès de l'agent postérieur au 1er janvier 2009).

Pour les enfants handicapés, la rente est versée sans limitation de durée, tant que le bénéficiaire perçoit une allocation d'adulte handicapé.

« Double Effet » (décès du conjoint simultané ou postérieur de celui de l'assuré)

	Décès non-accidentel	Décès accidentel
Capitaux décès	En pourcentage de la rémunération principale annuelle brute (13^{ème} mois compris).	
En cas de décès du conjoint, âgé de moins de 60 ans : <ul style="list-style-type: none">• Lorsque le décès du conjoint est postérieur à celui de l'assuré,• Lorsque le décès du conjoint se produit dans les 12 mois qui précèdent celui de l'assuré, dans le cas d'un même fait accidentel générateur,• Et s'il reste des enfants à charge.	Versement d'un capital supplémentaire partagé entre les seuls enfants à charge : 100% de la rémunération principale annuelle brute (13 ^{ème} mois compris).	

Allocation obsèques

En cas de décès de l'assuré, de son conjoint (au sens large), ou d'un enfant à charge, versement d'une prestation égale à :

100% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale
Limité aux frais réels pour les enfants de moins de 12 ans.
(A titre indicatif : 3428 euros en 2021)

*Au titre du capital décès toutes causes et du capital décès accidentel, la rémunération principale annuelle brute (hors rémunérations complémentaires), y compris le 13^{ème} mois (gratification annuelle), perçue au cours des 12 mois précédant l'événement ouvrant droit à prestations, ne pourra être inférieure au montant suivant : **90% du plafond annuel de la Sécurité Sociale x le temps de travail contractuel du salarié.***

EXEMPLES DE LETTRES TYPES

Retrouvez d'autres lettres types sur le site :
www.servicesfuneraires.fr/les_lettres_types_administratives

POUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

À....., le

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / Mme..... (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

Le(s) numéro(s) de compte de la personne défunte : N°

À ces fins, je vous prie de trouver une copie de l'acte de décès et je vous demande de :
(faire une sélection dans la liste ci-dessous)

- Bloquer le(s) compte(s)
- Ne pas autoriser l'accès au coffre
- M'informer des formalités à accomplir pour solder le(s) compte(s)
- M'informer des formalités à accomplir pour avoir accès au coffre
- M'envoyer la liste des avoirs du défunt
- Me communiquer les soldes du (des) compte(s) référencé(s) ci-dessus afin de pouvoir établir la « Déclaration de succession ».
- Prendre contact avec Maître, adresse....., notaire en charge de la succession.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :
- Pièce jointe : une copie de l'acte de décès

EXEMPLES DE LETTRES TYPES

POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL (POUR LES TITULAIRES DE L'APA)

À....., le

Objet : déclaration de décès

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / Mme (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

Je vous serais obligé de m'accuser réception de cette lettre et de m'indiquer les éventuelles démarches qui me restent à accomplir vis-à-vis de l'administration.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :

- Pièce jointe : une copie de l'acte de décès

EXEMPLES DE LETTRES TYPES

POUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

À....., le

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / Mme (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

Le(s) numéro(s) de compte de la personne défunte : N°.....

À ces fins, je vous prie de trouver une copie de l'acte de décès et je vous demande de bien vouloir (selon le cas)

- Transférer les contrats ci-dessous références au nom de M. / Mme adresse, les garanties souscrites restent inchangées.
- Prendre note que l'adresse et le mode de facturation ne changent pas.
- Changer le mode de règlement par un prélèvement automatique (soit un règlement à réception de la facture).
- Adresser la facturation à l'adresse suivante :
- Stopper vos prélèvements, le compte de la personne défunte étant bloqué.
- Résilier le(s) contrat(s) ci-dessous référencé(s), en date du
- Noter le changement de propriétaire du véhicule (marque et numéro d'immatriculation). À partir de ce jour, M. / Mme est le nouveau conducteur habituel.
- Vous mettre en rapport avec Maître, adresse....., notaire en charge de la succession, afin d'effectuer le suivi de ce dossier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Numéro de police :
- Numéro de sociétaire :
- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :
- Pièces jointes : une copie de l'acte de décès, la (les) photocopie(s) du (des) contrat(s), éventuellement un RIB.

EXEMPLES DE LETTRES TYPES

POUR LES SERVICES ABONNEMENTS

À....., le

Madame, Monsieur,

Suite au décès de M. / Mme (lien de parenté), survenu le....., je procède aux démarches et formalités qui m'incombent.

À ces fins, je vous prie de trouver sous ce pli une copie de l'acte de décès et je vous demande de résilier l'abonnement ci-dessous.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

- Mes coordonnées (nom et prénom, adresse et téléphone) :

- Pièces jointes : une copie de l'acte de décès, le numéro de contrat, la photocopie de l'abonnement.

MES NOTES

A large rectangular area with a dashed border, intended for writing notes. The area is filled with horizontal dotted lines, providing a guide for text alignment. The lines are evenly spaced and extend across the width of the dashed box.



54 rue des Aciéries
42000 Saint-Etienne
04 77 92 06 60
loire.cmcas345@asmeg.org
www.loire.cmcas.com
 CMCAS Loire